



Frais de gestion de compte en banque

Par **bruno**, le **12/02/2011** à **08:27**

Bonjour,

il y a 4 ans j'ai ouvert un compte professionnel pour une micro bic, ou j'ai fait travailler très peu la banque car je n'avez pas de travail; et il y a 2 ans ma carte bancaire n'étant plus valable et mon compte à zéro, j'ai arrêté de m'en servir, et aujourd'hui sans avoir été prévenu je reçois des papiers d'un huissier qui me réclame 1200 euros de frais de gestion de mon compte qui n'étais pas à découvert, et me menace de tribunal si je ne paye pas, en plus de cette situation, je n'ai pas de travail et ne bénéficie pas de minimum sociaux..

quelle solution existe-t-elle???

merci d'avance de votre réponse

Par **jeetendra**, le **12/02/2011** à **10:34**

Bonjour, il faut savoir que les frais de gestion de compte bancaire professionnel sont [fluo]la plupart du temps plus élevés [/fluo] que ceux d'un compte ordinaire (usage domestique).

En plus depuis l'ouverture du compte vous n'avez pas pris la peine à la suite de votre inactivité professionnelle de le clôturer. C'est pas surprenant que l'huissier de justice mandaté par son client la banque vous réclame 1200 euros.

Privilégiez si possible un règlement à l'amiable pour le règlement de cette somme, cordialement.